



Communiqué de presse n°41 du 30 juin 2010
Déclaration de Laurent Berger, secrétaire national

Assurance chômage
**+1,2 % pour les allocations
de deux millions de chômeurs**

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante

La revalorisation des allocations chômage était à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'Unedic réuni ce mardi 29 juin.

La CFDT, avec d'autres organisations syndicales, a fait une proposition à 2 %, au regard des évolutions récentes du Smic (+1,7 % sur un an) et de l'inflation (+1,6 %). Le patronat (Medef, CGPME, UPA) a proposé 1 %.

Après une suspension de séance, une proposition de revalorisation des allocations chômage de 1,2 % a été mise au vote et adoptée.

La CFDT s'est abstenue lors de ce vote pour marquer sa déception face à cette revalorisation minimale. Cette abstention permet à la CFDT d'obtenir une augmentation des allocations. Une opposition à ce vote risquait d'entraîner un risque de non décision du conseil d'administration et donc aucune revalorisation des allocations chômage.

La CFDT a pris ses responsabilités pour que les 2 353 000 demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage voient leurs indemnités revalorisées.